

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016
--

Le **12 avril 2016** à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Verneuil-Sur-Seine, légalement convoqué le **mercredi 6 avril**, s'est réuni à l'Espace Maurice Bédart, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Philippe TAUTOU**, Maire ;

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de : **33** Quorum : **17**

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs **DESSAIGNES, SZYMANEK, FRANCOIS-DAINVILLE, LEJEUNE, BOURDAIN, MAURIN, HOURQUIN**, adjoints ;

Mesdames et Messieurs **FEDIERE, LENFANT, DESHAYES, MAS, BAROUX, GLORIAN, YARD, FREJABUE, SOHM, LEVERT, SEBILEAU, CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET**, conseillers municipaux ;

Absents représentés :

Patrice **JEGOUIC** représenté par Pascale **DESHAYES**,
Alain **MOLHO** représenté par Hervé **MAURIN**,
Eugène **DALLE** représenté par Pierre-Claude **DESSAIGNES**,
Pascal **CHAMPION** représenté par Louissette **FEDIERE**,
Eric **DUPONCHEL** représenté par Hélène **SOHM**,
Nathalie **PRUVOT** représentée par Philippe **TAUTOU**,
Claire **FAUQUET** représentée par Christian **LEVERT**,
Marie-Laure **ARNOUX** représentée par Guillaume **SEBILEAU**.

Absents excusés : Anne-Marie **OLIVIER** et Rafla **BEN AROUS**.

Nombre de pouvoirs : **8**

Nombre de conseillers effectivement présents : **23**

Nombre de votants : **31**

Secrétaire de séance : Anne-Marie **LEJEUNE**

Après avoir fait procéder à l'appel nominal et s'être assuré que le quorum était atteint, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 mars 2016 est **approuvé à l'unanimité**.

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE BOUGIVAL A LA SECTION FOURRIERE DU SIVOM DE SAINT-GERMAIN EN LAYE

Le conseil municipal de Verneuil sur Seine, **à l'unanimité**, donne **son accord** au retrait de la commune de Bougival de la section fourrière du SIVOM de Saint-Germain-en Laye.

RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE DES GROUPES SCOLAIRES ET DES LOGEMENTSCOMMUNAUX

Considérant la volonté de la Commune et son engagement dans la modernisation du système de communication électronique et informatique à très haut débit, le conseil municipal **à l'unanimité, autorise** Monsieur Le Maire à signer la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique, ainsi que les fiches d'accès immeuble.

VOTE DU DOB

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DESSAIGNES, adjoint aux finances, le conseil municipal, **à la majorité**, (Monsieur LEVERT s'abstenant) **approuve qu'il prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire concernant les budgets ville et Béjart.

COMPTE DE GESTION 2015 : VILLE

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET) **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, **déclare** que le compte de gestion de la ville de Verneuil-sur-Seine, dressé pour 2015 par le Receveur-Percepteur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2015 : ESPACE MAURICE BEJART

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET) **statue** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, **déclare** que le compte de gestion de l'Espace Maurice Béjart de Verneuil-sur-Seine, dressé pour 2015 par le Receveur-Percepteur n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : VILLE

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 abstentions : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET) **adopte** le compte administratif 2015 tel qu'il est présenté et **décide** d'affecter à la section d'investissement l'excédent de fonctionnement pour un montant de 2 153 915.89 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : ESPACE MAURICE BEJART

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L.2121-14 du code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, **à la majorité**, (6 abstentions : MM. et MMES SEBILEAU, ARNOUX, CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET,) **adopte** le compte administratif 2015.

SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (Monsieur HOISNARD ne prenant pas part au vote et 4 votes contre : MM. et MMES LENFANT, CHRISTOPHOUL, SASSO et FOURNET) **approuve** chacune des subventions telles que récapitulées dans l'état annexé à la délibération, pour un montant total de 120 210 €.

SUBVENTIONS 2016 AUX ORGANISMES PUBLICS

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (4 votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET) **approuve** les subventions suivantes qui seront inscrites au Budget Primitif 2016 soit 30 064.50 € pour la Caisse des Ecoles et 241 000.00 € pour le CCAS.

TAUX D'IMPOSITION 2016

Le Conseil Municipal, **à la majorité** (8 votes contre : MM. MMES FAUQUET représentée par M. LEVERT, LEVERT, SEBILEAU, ARNOUX représentée par M. SEBILEAU, CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET) **approuve** les taux suivants :

- Taxe d'habitation	18,78 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	110,87 %

BUDGET PRIMITIF 2016 : VILLE

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (5 abstentions : MM. MMES LENFANT, FAUQUET représentée par M. LEVERT, LEVERT, SEBILEAU, ARNOUX représentée par M. SEBILEAU et 4 votes contre : MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO, FOURNET) **approuve** le budget primitif 2016 de la ville

équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 28 327 324.79 € se répartissant de la façon suivante : 18 315 032.00 € pour la section de fonctionnement et 10 012 202.79 € pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2016 : ESPACE MAURICE BEJART

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, (8 voix contre : MM. et MMES FAUQUET représentée par M. LEVERT, LEVERT, SEBILEAU, ARNOUX représentée par M. SEBILEAU, et MM. et MMES CHRISTOPHOUL, HOISNARD, SASSO et FOURNET) **approuve** le budget primitif 2016 de l'Espace culturel M. Béjart équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 759 902.24 € se répartissant de la façon suivante : 632 000.00 € pour la section de fonctionnement et 127 902.24 € pour la section d'investissement.

REVERSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RECETTE DE LA PIECE DE THEATRE « GEORGES DANDIN OU LE MARI CONFONDU »

Selon les termes du contrat de coréalisation prévoyant de reverser 70% HT des recettes du spectacle au producteur, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, **approuve** le reversement de 2 076,11 € à la Compagnie « Appellation Théâtre Contrôlée », imputés à la fonction 33, nature 678 du budget de l'Espace Maurice Béjart.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Fait à Verneuil-sur-Seine le 12 avril 2016.

**Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine & Oise**

Philippe TAUTOU